



École Primaire Jean de la Fontaine

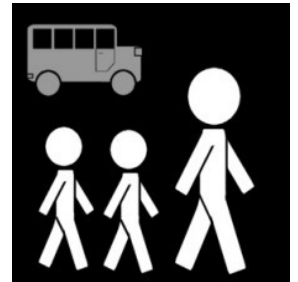
4 rue du Pré des Mares

71 000 SANCÉ

Tél. : 03.85.20.53.72

0710234U@ac-dijon.fr

CHARTRE DES PARENTS ACCOMPAGNATEURS



Vous avez proposé votre aide pour accompagner une sortie scolaire et nous vous en remercions ! Avant le départ, voici en quelques mots les points principaux qui nous tiennent à cœur.

Lors des sorties, comme à l'école, **l'enseignant est le seul maître de sa classe**. Il est responsable de la sécurité et du bon déroulement pédagogique. Il compte sur vous pour :

-Respecter les consignes qu'il vous a données. En cas de problème (discipline, conflit, blessure) en référer tout de suite à l'enseignant.

Vous ne pouvez prendre aucune initiative personnelle : changement d'itinéraire, d'activités ou autres. Pas d'achats « souvenirs » sur le lieu des visites.

-Veiller particulièrement à la sécurité et à la santé des enfants notamment :

dans le car, vous assurer que les enfants sont bien attachés,

dans la rue, vous assurer que le rang reste serré et se déplace correctement côté habitation et non côté chaussée. Être particulièrement vigilant en traversant les rues,

dans les lieux publics vous êtes responsable du groupe dans sa **totalité**.

-Avoir une attention égale envers tous les enfants du groupe. Vous accompagnez un groupe et non votre enfant uniquement. Accepter l'éventualité de ne pas avoir son enfant dans le groupe. Les maîtresses peuvent, à tout moment, déplacer un enfant de son groupe si son comportement le justifie.

Si un groupe vous a été confié, vous devez identifier le groupe d'enfants dont vous êtes responsable et vous assurer que les enfants vous ont bien identifié(e) aussi. Vérifiez régulièrement que votre groupe est au complet et restez en permanence avec le groupe qui vous a été confié. Gérez les besoins de chaque enfant du groupe (vêtements, pauses pipi...).

-Exiger le respect des consignes, le calme et la bonne tenue. Sur le lieu de la sortie, aider les enfants à rester attentifs, à s'investir, à comprendre : **la sortie a une visée pédagogique !**

-Avoir soit même un langage et une tenue corrects. Ne pas fumer en présence des enfants. Limiter l'usage du téléphone portable aux cas d'urgence afin de rester pleinement disponible et vigilant. Photo : demander l'autorisation à l'enseignant avant de photographier les enfants. Attention, il est interdit de diffuser des photos sur les réseaux sociaux !

-Au moment du repas, **vérifiez que chaque enfant mange correctement dans le bon ordre.** Le repas n'est pas un temps de pause pour les adultes. Ne pas apporter ni distribuer de sucreries et/ou boissons sucrées. Certains enfants peuvent être allergiques attention à ne pas partager les pique-nique !

-Merci de nous **prévenir 48h à l'avance** en cas d'empêchement et de ne pas venir avec une autre personne sans prévenir l'enseignant.

-PISCINE : seuls les parents agréés peuvent intervenir au bord du bassin dans le rôle que l'enseignant leur a défini. Les parents non-agrégés ne sont là que pour l'habillage, le déshabillage et le passage aux toilettes et ne doivent en aucun cas intervenir au bord du bassin.

ACCOMPAGNER NECESSITE DIPONIBILITE, ATTENTION et VIGILANCE

Un immense merci pour votre collaboration.

Les maîtresses et les parents délégués